

Profession EDUCATION

FORMATION
PROFESSIONNELLE :
LES ENJEUX

**SGEN
CFDT**

Avril 1993 ■ Mensuel ■ 15 F

31

Mutations

2d degré / PLP / CIO. DCIO

Chaque année, le ministère modifie le calendrier initial des réunions des commissions paritaires concernant les mutations.

Ce calendrier est mis à jour sur minitel 3615 CFDT*SGEN.

VOS DROITS
DES INFOS
UN PLUS
POUR VOUS
DEFENDRE



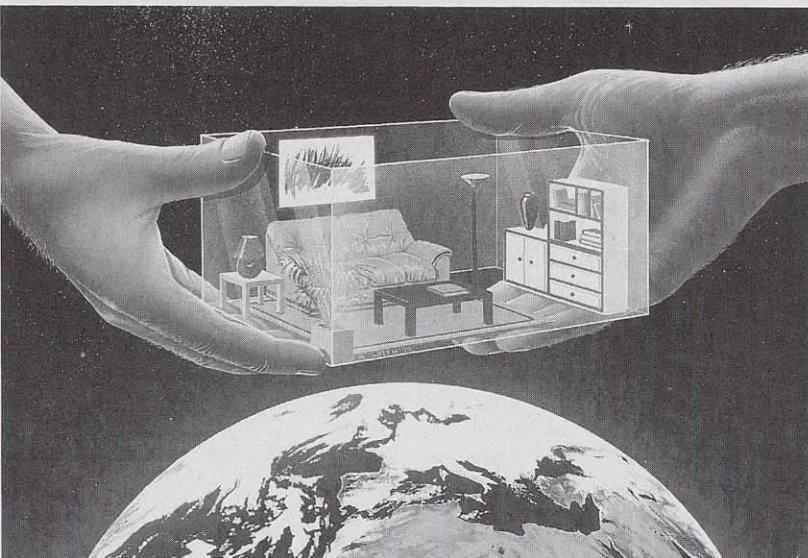
DU NOUVEAU ? 3615 CFDT*SGEN

DEVIS GRATUIT

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47
APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



AGS

Paris

11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 80 20 20

Londres **Nice**

Tél. : (081) 9617595 Tél. : 93 64 59 40

Berlin

Tél. : 91 02 62 40

Prague

Tél. : 6747 01 09

Varsovie

Tél. : 68 47 61 61

Lille

Tél. : 62 93 55 01

Marmande

Tél. : 53 20 65 65

Guadeloupe

Tél. : (590) 26 72 71

Martinique

Tél. : (596) 57 10 10

Guyane

Tél. : (594) 30 73 70

La Réunion

Tél. : (262) 43 41 72

Mayotte

Tél. : (269) 61 17 17

Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 28 63 33

Tahiti

Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.

FORMATION CONTINUE

DU MIEUX POUR LES PERSONNELS

Négociations difficiles sur la formation continue des personnels de l'Education nationale et de Jeunesse et sports.

La signature du Sgen-CFDT traduit la prise en compte de sérieuses avancées, en particulier sur la priorité aux catégories C et D.



F. Cochard/DR

Avec l'accord de mars 1993, la formation continue des personnels ne marche plus sur la tête.

Il a fallu partir de loin. Les premières propositions ministérielles, surtout à l'Education nationale, étaient d'une indigence désespérante. On n'y retrouvait même pas les priorités inscrites dans l'accord-cadre Fonction publique de juillet 92 qu'il s'agissait pourtant d'appliquer à notre secteur ! L'appréciation des négociations aura pourtant permis d'aboutir à des résultats positifs. La priorité pour les personnels Atoss des catégories C et D est réaffirmée : des mesures comme le rapprochement des lieux de formation et de travail devraient faciliter la mise en œuvre des plans de formation. La nécessité pour les projets d'établissement d'inclure un volet formation "résultat de la réflexion collective des personnels de

tir à des résultats positifs. La priorité pour les personnels Atoss des catégories C et D est réaffirmée : des mesures comme le rapprochement des lieux de formation et de travail devraient faciliter la mise en œuvre des plans de formation. La nécessité pour les projets d'établissement d'inclure un volet formation "résultat de la réflexion collective des personnels de

l'établissement ou du service" est inscrite dans l'accord et les moyens spécifiques seront accordés à des projets particulièrement intéressants. Un chantier sera ouvert sur les validations des formations reçues. Enfin, la mise en œuvre d'un projet individuel de formation sera facilité par l'augmentation du nombre de correspondants formation. Ces éléments se retrouvent dans l'accord "Jeunesse et sports", par ailleurs autrement plus ambitieux que celui de l'Education nationale sur les moyens.

UN TERRAIN À DÉFRICHER

Tel qu'il se présente dans sa version définitive l'accord Education nationale laisse aussi apparaître des manques.

Les moyens globaux affectés à la formation passeront de 3,5 % de la masse salariale brute à 4 % seulement en 1995.

Aucune piste de réflexion sur les remplacements, principalement de courte durée n'est ouverte. On ne sortira pas de la débrouillardise actuelle ! Enfin, nous n'avons pu obtenir d'engagement sur le redémarrage du congé mobilité et sur sa montée en charge.

Des avancées intéressantes, des manques importants. Dans ce type d'accord, rien n'est acquis définitivement : à chacun de nous de le faire vivre, individuellement et collectivement. La formation continue est un terrain où il reste encore beaucoup à défricher.

Michel Redoutey

EDITO

NOTRE COMBAT

Le chômage, les "affaires", le déficit de proximité, la prégnance de l'économique sur le social expliquent pour l'essentiel la défaite électorale de la gauche. Il s'agit en effet davantage d'un lourd échec de cette dernière, que d'une victoire de la droite. Celle-ci a en quelque sorte gagné "par forfait". Quant au Front national, le caractère durable de son électorat est l'un des enseignements importants et inquiétants de ces législatives. En ce qui concerne les questions d'éducation, les discours flous, souvent lénifiants, de la droite, ne sauraient dissimuler des menaces lourdes pour le service public. Menace de dérèglementation en supprimant purement et simplement la carte scolaire. Menace de renforcement du privé, en particulier dans l'enseignement supérieur. Menace de partition de l'enseignement professionnel. Menace de caporalisation, en renforçant le rôle des chefs d'établissement, au lieu d'améliorer la démocratie locale. Menace de suppression des IUFM. Inutile de dire que la responsabilité du syndicalisme est fondamentale pour les mois qui viennent. Le Sgen-CFDT refusera toute remise en cause des acquis de la loi d'orientation sur l'éducation et tout renforcement des inégalités contenu en filigrane dans la plate-forme RPR-UDF. Il combattra l'intolérance et l'exclusion, se battrà pour transformer l'école, pour mieux permettre la reconnaissance de l'évolution de nos métiers dans le cadre de la Fonction publique de l'Etat, pour défendre et améliorer le service public. Toutes les forces (personnels, parents, jeunes, associations...) qui partagent ces objectifs devront, au-delà de ce qui les divise, œuvrer dans ce sens.

Jean-Michel Boullier

SOMMAIRE

3	ÉDITORIAL
4	ACTUALITÉ LE MOIS
5	Formation continue
6	Revalorisation
7	Psychologues scolaires
8	Rythmes scolaires
10	INTERNATIONAL
11	Internationale de l'éducation
12	INITIATIVES
	Saint Fons

9/14	DOSSIER
	Formation professionnelle : les enjeux.
15	NOTES DE LECTURE/PA
16	MÉTIER
17	Personnel technique du second degré
18	brèves catégorielles
19	L'INVITÉ
	C. Pannetier

Couverture : Chambre noire

EN BREF

INSPECTEURS

Le Sgen-CFDT a approuvé deux mesures de revalorisation de la carrière des inspecteurs IEN au CTPM du 1er mars. La hors-classe passera de 30 % à 35 % du corps le 1er janvier 96 ; le rythme des promotions est aligné sur le "choix". Le Sgen-CFDT dénonce la méthode utilisée : le ministère n'a consulté que la Fen et ses syndicats. Il exige d'être associé au réexamen des missions des corps d'inspection prévu dans le protocole.

ARTS ET HORAIRES

Les enseignants des disciplines artistiques n'auront pas profité du passage au ministère de l'Education du très culturel Jack Lang. Celui-ci a tenté d'imposer en toute dernière minute l'abaissement de leur horaire de service, mais le Premier ministre a refusé ce forcing. Pour le Sgen-CFDT, cette façon de traiter les personnels est inacceptable. Il appelle à une réaction vigoureuse pour permettre la réouverture d'un dossier traité bien légèrement par le ministère de l'Education nationale.

CE D'EPS ET PEGC

Le Sgen-CFDT n'a pas signé le relevé de conclusions concernant les PEGC et les CE d'EPS. Il n'a pas pour autant abandonné la partie. Pragmatique, il a élaboré un «4 pages» sur les choix offerts aux personnels pour qu'ils se déterminent en connaissance de cause. Têtu et combatif, il appelle l'ensemble des personnels à signer la pétition qu'il fait circuler. Un retour massif permettra au Sgen-CFDT de réintervenir, avec poids, auprès du ministère.

CE-CPE :
LE BOUT DU TUNNEL ?

La circulaire de 82 définissant les fonctions des CE-CPE doit être revue à la lumière de la loi d'orientation qui met l'élève au centre du système éducatif. Telle est la teneur de la lettre de mission de Jack Lang au doyen de l'Inspection générale «établissements et vie scolaire». Cette première étape constitue une victoire pour le Sgen-CFDT. Son action du 30 novembre 1992, ses démarches multiples et sa pétition ont montré au ministère sa détermination. Ce résultat est la preuve de son efficacité.

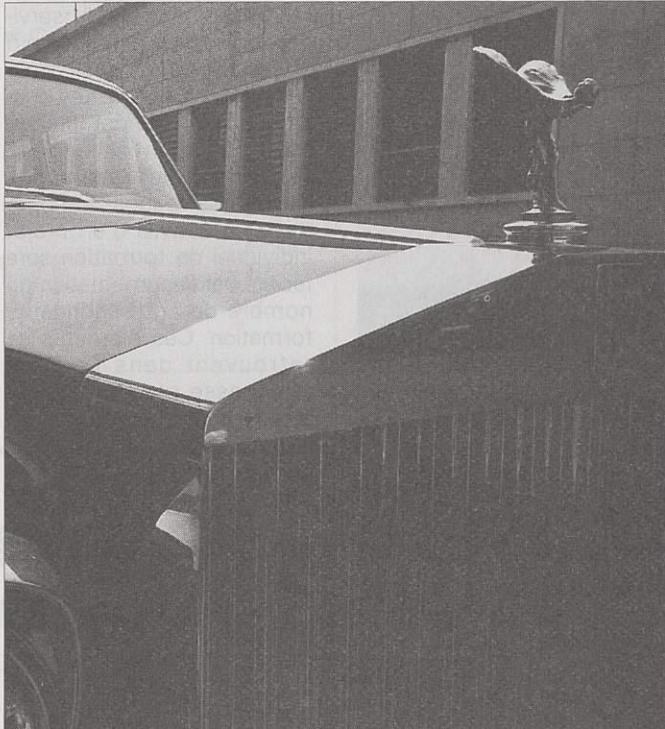
REVALORISATION

REVALORISÉS MAIS FRUSTRÉS

Fin de partie pour la revalorisation lors de ces dernières semaines.

Dans une précipitation pré-électorale un peu malsaine.

Au total, depuis 1989, beaucoup d'argent distribué, beaucoup d'amertume aussi... Et une négociation qui reste à faire sur le métier d'enseignant.



frustrations. Parce qu'elle procède d'une logique de patchwork donnant à chacun le sentiment d'être moins bien traité qu'autrui. Parce qu'elle aiguisé les conflits d'intérêts fondés sur les différences de statut, de service et de salaire. Parce qu'elle divise ! Pour ces raisons, le Sgen-CFDT n'a pas signé les derniers accords pas plus qu'il n'avait signé le relevé de conclusions de 1989.

MANQUE DE COHÉRENCE

Il s'est pourtant battu pour corriger les injustices et faire prendre en compte les exclus de la revalorisation : PEGC et autres. Il s'est battu et se battra encore pour ceux qui demeurent à ce jour laissés pour compte : non-titulaires du premier et du second degré, par exemple ! Il se battra pour le corps unique des enseignants qui reste à construire et que préfigurent les IUFM. En 1989, le Sgen-CFDT regrettait déjà l'absence de lien entre revalorisation et rénovation du système éducatif.

Depuis cette date, le cours des événements, l'ampleur et l'urgence des tâches éducatives, ne font que donner raison à sa demande d'une négociation d'ensemble sur le métier d'enseignant incluant rémunérations, services et redéfinition des tâches, installant le corps unique dans sa dimension pédagogique. Unicité du métier et diversité des fonctions : un chantier toujours ouvert.

Michel Redoutey

PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

UNE BONNE NÉGOCIATION

Un corps de psychologues scolaires dans le premier degré, des conseillers d'orientation psychologues dans le secondaire, un accent porté sur les liens avec les équipes pédagogiques : le relevé de conclusions proposé par le ministre de l'Education nationale reprend en grande partie les propositions du Sgen-CFDT. Satisfaction.



C. Ferrare/Réa

Les spécificités des fonctions de psychologue dans l'Education nationale doivent être préservées.

Jusqu'à présent, les psychologues scolaires étaient recrutés dans le corps des instituteurs avec, depuis 1989, une licence de psychologie et une formation d'un an. Mais ces personnels devaient faire face à une situation difficile. Leur qualification (niveau bac + 4) n'était pas reconnue par les autres organisations de psychologues, attachés à une certification à Bac + 5 (DESS ou diplôme équivalent). Leur statut d'enseignants pouvait sembler limiter l'efficacité de leur action.

Cette situation a conduit le Sgen-CFDT à revendiquer un corps de psychologues scolaires pour le premier degré, les conseillers d'orientation

psychologues (COP) couvrant à partir du secondaire. Les négociations entamées en novembre ont trouvé leur aboutissement le 2 mars. Le ministère a proposé d'acter la non obligation d'être enseignant pour devenir psychologue scolaire et a retenu notre proposition. Il a rappelé l'actualité des missions des psychologues scolaires telles qu'elles ont été définies en 1990. Les autres organisations syndicales à l'exception de FO se sont finalement ralliées à cette proposition alors même qu'elle ne correspondait pas vraiment à leurs attentes : corps unique de psychologues de l'éducation pour le Snes, voire le SNPEN-Fen (syndicat natio-

nale des psychologues de l'Education nationale-Fen), corps unique de psychologues de la fonction publique d'Etat pour le SPEN (syndicat des psychologues de l'Education nationale), maintien du recrutement d'enseignants pour le Snudi-FO.

METTRE EN ŒUVRE LES CONCLUSIONS

Le ministère ayant fait figurer dans son relevé de conclusions l'idée de la poursuite d'une réflexion sur une fonction transversale de psychologues scolaires à toutes les Fonctions publiques, nous avons donc apporté certaines observations :

- risque de négliger la spécificité du champ d'intervention des psychologues scolaires, celui de l'enfance dans l'Education nationale ;
- danger de la disparition des COP et de l'apport original et indispensable que constitue le mariage de l'orientation, du conseil et de la psychologie pour l'aide à l'élaboration du projet personnel et professionnel du jeune.

La direction des écoles a pour mission de "proposer aux organisations syndicales... un calendrier et des modalités de travail aux fins de mise en œuvre des conclusions retenues".

Le Sgen-CFDT tiendra toute sa place dans cette élaboration statutaire dont on peut prévoir qu'un certain nombre de points feront débat : recrutement, formation, place dans l'école, grille indiciaire, modalités d'intégration dans le nouveau corps...

Claude Azéma

EN BREF

RENCONTRE AVEC LES CEMEA

Le Sgen-CFDT a rencontré une délégation des Cemea (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active) conduite par Jean-Marie Michel, délégué général. Un large tour d'horizon a été effectué sur les priorités respectives des deux organisations, sur la période Jospin/Lang, sur le contexte politique à venir, sur des questions revendicatives : vie scolaire, Zep, formation des personnels, éducation à l'environnement. Des convergences importantes existent sur les valeurs et projets mis en avant. Le souci d'un travail en commun plus étroit demeure.

RÉNOVATION UNIVERSITAIRE

La rénovation pédagogique des premiers et seconds cycles universitaires, commencée en avril 1990, peut enfin être mise en œuvre dans l'ensemble des établissements.

Les arrêtés relatifs aux Deug, licences et maîtrises de droit, d'économie et de gestion, et d'administration économique et sociale sont parus au Journal officiel du 13 mars 1993.

Les formations ouvertes à partir de la rentrée 1993 devront être conformes à la nouvelle réglementation. Celles qui existent actuellement seront modifiées durant les trois prochaines années, au fur et à mesure de l'expiration des habilitations correspondantes. Les universités restent libres d'accélérer la procédure de rénovation.

LES MIETTES DES MIETTES

"Et pour les MA vous nous mettrez quelques places en IUFM (lauréat de concours ayant moins d'un an d'enseignement) et quelques allocations toujours dans les IUFM (MA non ré-employés) !" Les ultimes miettes au "festin" de la revalorisation. Le ministère (suivant) continuera à réfléchir sur un éventuel concours spécial allégé, qui dispenserait des épreuves écrites les candidats titulaires ou non titulaires, ayant 8 ans d'ancienneté ou une admissibilité à un précédent concours. On rêve !

En attendant on continue la bataille pour le réemploi et la titularisation avec la Faen et la Ferc-CGT.

Les pétitions remontent, d'autres initiatives ne sont pas exclues.

EN DIRECT

EN BREF

CIO :
PAS D'INSPECTION

Le projet d'inspection des conseillers d'orientation psychologues et directeurs de CIO est retiré. Le Sgen-CFDT a dénoncé ce texte aux visées hiérarchiques et incompatible avec la spécificité de la psychologie. Il a obtenu satisfaction après être intervenu à plusieurs reprises auprès du ministère de l'Education nationale.

ELECTIONS CAPD
EN VENDÉE

Le Sgen-CFDT progresse de 3 points, le SNUipp perd plus de 26 points. Suite à des intégrations dans le corps des écoles et aux départs à la retraite d'élus instituteurs, le renouvellement de la CAPD s'avérait nécessaire. Dans un contexte syndical tourmenté, la continuité et l'efficacité du Sgen-CFDT ont payé. Sgen-CFDT 22,1%, 1 siège ; SE-Fen 22,1%, 1 siège ; SNUipp 45,7%, 3 sièges ; FO 10,1% (+1,3), 0 siège.

ELECTIONS DANS LES
IUFM

En Alsace, 28,1 % des voix pour le Sgen-CFDT et 2 sièges aux élections dans l'IUFM de Strasbourg. Ce résultat permet une grande première dans cette région. Le Sgen-CFDT passe pour la première fois en tête de l'ensemble des organisations syndicales.

En Basse-Normandie, à l'IUFM de Caen, le Sgen-CFDT obtient 37,12 % des voix et 1 siège. Le Sgen-CFDT se retrouve en deuxième position à 5 voix seulement de la liste Snes, "Sni"... qui obtient 39,30 % et devant le SE-Fen (23,58 %).

Alsace et Basse-Normandie montrent la voie....

BRUTALITÉS
POLICIÈRES

L'annonce de la suppression de 111 postes d'administratifs, d'agents, d'ouvriers professionnels et de personnels de laboratoire sur l'académie de Paris a soulevé la colère des syndicats.

A l'appel du Sgen-CFDT, les personnels ont manifesté le 15 mars devant le ministère. Les forces de l'ordre n'ont pas hésité à charger. Bilan : quatre blessés. Et encore, la manifestation était autorisée !

RYTHMES SCOLAIRES

LE SGEN-CFDT MENE L'ENQUETE

Pour ou contre l'aménagement des rythmes scolaires à l'école ? La radiographie de l'opinion des enseignants du 1er degré du Sgen-CFDT surprend par sa netteté. 2,5 % des adhérents ont répondu à l'enquête de Profession Education n° 26. Un travail à affiner.

LES INSTITUTEURS EN
FAVEUR D'UN RACCOURCISSEMENT
DES CONGES D'ETE ...

Les réponses à l'enquête du Sgen-CFDT sur les rythmes scolaires (cf. encadré) sont très nettes :

- 65 % sont pour la semaine de 4 jours (la moitié y met des conditions) ;

- 72 % sont contre le transfert du samedi au mercredi ;
- 67 % sont pour un raccourcissement des congés d'été. La conjugaison de ces trois tendances et l'analyse des commentaires joints aux réponses peuvent être interprétées comme un mouvement en faveur de la suppression du samedi matin, compensée par un raccourcissement des congés d'été, sans remise en cause de la coupure du mercredi.

Le croisement des réponses permet d'identifier quatre sous-groupes :

de 4 jours. Leur priorité semble donc être l'allègement de la journée scolaire.

- Enfin 10 % seulement sont plutôt pour le statu quo. Ce groupe est très masculin. Ce bilan doit être assorti d'un bémol : l'enquête n'a été remplie que par 2,5 % des adhérents, sans garantie de représentativité de l'échantillon. Ces conclusions ne sont donc que des hypothèses qu'il convient de vérifier.

Rappelons que le Sgen-CFDT ne revendique pas un texte national censé répondre à toutes les situations. Il demande le respect de la procédure existante, en préalable à toute modification de la semaine. Le conseil d'école propose le nouvel aménagement, puis l'inspecteur d'académie consulte le conseil départemental de l'Education nationale.

Annie-Laure Girardin

SPÉCIAL
RYTHMES

Un supplément spécial rythmes scolaires à Profession Education n°26 a été envoyé aux adhérents premier degré. Celui-ci détaille la réglementation en vigueur et interroge les différents partenaires de l'école sur des expérimentations en cours. Les avantages et inconvénients des différentes solutions envisagées sont répertoriés. Vous pouvez le demander, au Sgen-CFDT - 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19.

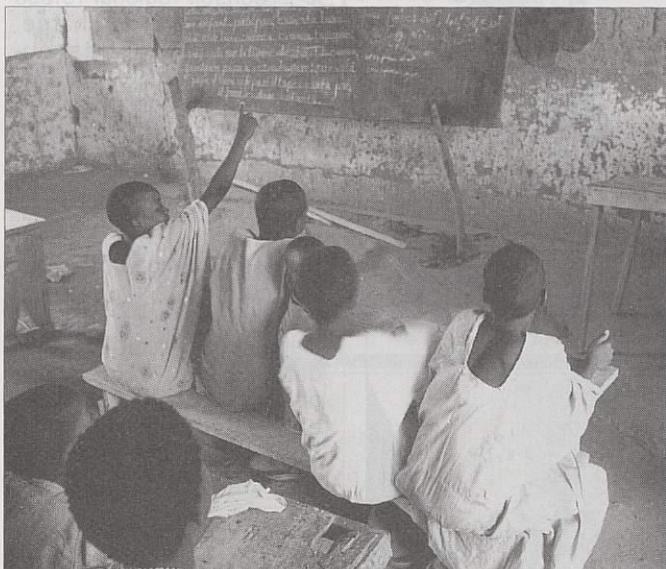
INTERNATIONAL

NAISSANCE

LE MONDE DE L'ÉDUCATION SE RASSEMBLE

L'Internationale de l'éducation (IE), vingt-millions de membres, a vu le jour le 26 janvier dernier à Stockholm.

Sa naissance fait suite au regroupement du Spie (Secrétariat professionnel international de l'enseignement) et de la Cmope (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante).



N. Monier/Aria

La lutte contre l'analphabétisation et l'exclusion sont les deux premières priorités de la nouvelle internationale de l'Education.

Lors du dernier congrès du Sgen-CFDT, les syndicats avaient largement approuvé la demande d'adhésion au Spie, une internationale professionnelle associée à la Cisl (Confédération internationale des syndicats libres).

Aussitôt après le congrès constitutif de l'IE, le Sgen-CFDT déposait donc sa demande d'adhésion à la nouvelle organisation (1).

Les débats de Stockholm ont permis un accord sur plusieurs constats : le marché n'est pas démocratiquement responsable ; il existe de multiples contradictions entre l'économique et le culturel ; la marginalisation économique des individus s'étend ; le nationalisme retrouve - hélas - une nouvelle jeunesse.

Quant à l'école, elle est "la copie conforme de la société industrielle naissante".

L'IE s'est alors défini quelques objectifs prioritaires. Le premier d'entre eux est la lutte contre l'analphabétisme. Le second concerne la réduction du nombre d'exclus et de marginaux.

DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Les autres priorités de travail sont les suivantes : la révision des contenus d'enseignement, l'introduction d'un "enseignement de méthodes" pour assimiler ces nouveaux savoirs, la réflexion sur la place de l'enseignant dans la société de demain ou encore sur l'éducation interculturelle, la lutte contre le racisme et la xénophobie, l'éducation à l'environnement.

La situation du syndicalisme dans le monde n'est pas absente des préoccupations de la nouvelle internationale. La

lente et régulière tendance à la désyndicalisation a été mise en évidence dans beaucoup de pays. Une étude des comportements militants, à partir d'un inventaire des pratiques existantes dans le secteur de l'éducation, sera réalisée au cours des prochaines années. Ce programme est sans doute trop ambitieux. Il sera nécessaire de faire émerger de réelles priorités à partir de ces préoccupations qui rejoignent *grosso modo* celles du Sgen-CFDT. Comme l'a dit un intervenant, l'IE devra avant tout être "une organisation de la solidarité effective". Sa crédibilité dépendra pour une large part de sa capacité à agir face à la gravité de la situation des systèmes d'éducation dans le monde.

Jean-Michel Boullier

(1) Présidente de l'IE : Mary Futrel (USA), ex-présidente de la Cmope ; Secrétaire général : Fred Van Leeuwen (Pays-Bas), ex-secrétaire général du Spie.

L'UNITÉ RETROUVÉE ?

La Fen et la Fnec-Fo étaient adhérentes au Spie. Le Snes, le Snep et le Snetaa faisaient partie de la Cmope.

Tous ces syndicats se retrouvent à présent dans la même organisation internationale et donc, officiellement, sur les mêmes objectifs. Avec l'adhésion du Sgen-CFDT, le regroupement de la plupart des syndicats français sous la même bannière sera réalisé.

EN BREF

ÉDUCATION COMPARÉE

Un colloque international, qui marquera le vingtième anniversaire de l'Association francophone d'éducation comparée, sera organisé du 13 au 15 mai 1993 au Centre international d'études pédagogiques de Sèvres. Le thème est : "Les nouvelles formes de coopération internationale en éducation : l'exemple européen et les perspectives mondiales". Différents groupes sont prévus : sur le développement de la coopération et des échanges à l'intérieur de la CEE, sur la coopération en éducation dans les pays de la grande Europe, sur l'Europe et les pays du Sud.

Les demandes de renseignements complémentaires sont à adresser au secrétariat de l'Afec - 1 avenue Léon Journault - 92310 Sèvres.

ÉDUCATION INTERCULTURELLE

Au moment où différents pays européens connaissent une recrudescence de l'intolérance xénophobe, le colloque, en février, du Comité syndical européen de l'éducation sur la nécessité d'une éducation interculturelle était en soi une manifestation contre le racisme et la xénophobie.

C'était aussi le premier acte d'un processus de détermination de lignes d'action communes du syndicalisme européen sur le terrain de l'éducation, essentiel dans la lutte contre toute ségrégation et pour la mise en œuvre d'une politique globale d'intégration.

LIBAN : JARDIN DE LA PAIX

Le Sgen-CFDT a apporté un soutien financier à un projet de solidarité, le "Jardin de la Paix" à Saida au Sud Liban. L'association "Enfants réfugiés du Monde" est à l'initiative de cette opération. Il s'agit d'un programme visant à la formation pédagogique et à une amélioration de l'équipement (centre pilote sur la petite enfance, centre d'animation pour enfants de 6 à 12 ans, école de formation et recyclage sur les métiers de la petite enfance).

En février 1993, trois volontaires ont été envoyés en soutien technique et pédagogique. La CEE et différentes organisations ou associations soutiennent ce projet.

TOPOGRAPHES AU FÉMININ

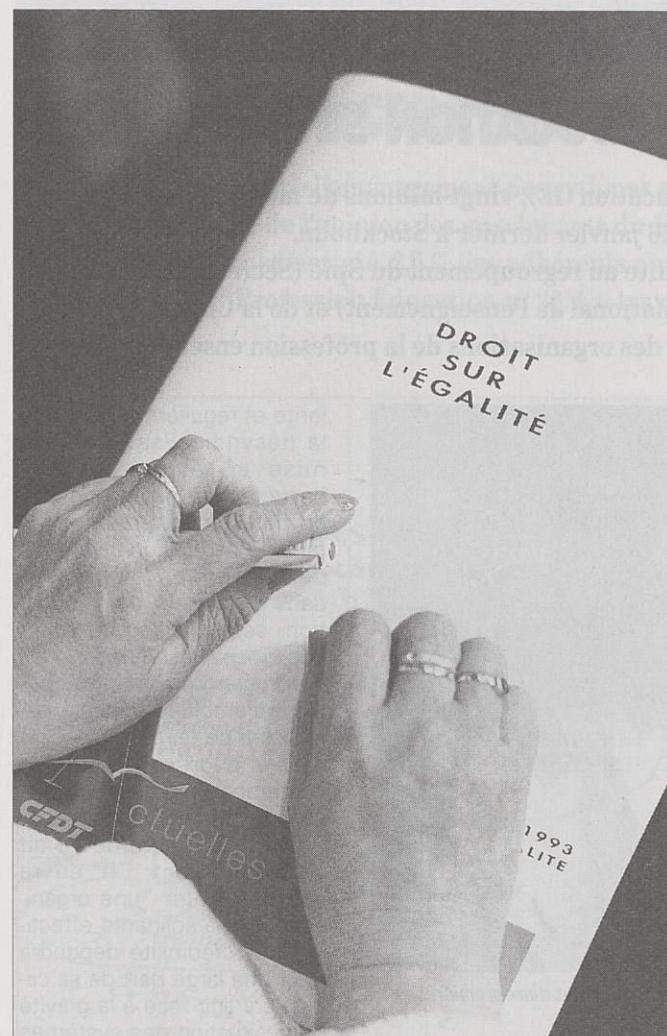
Une majorité de filles dans une section

industrielle. Tel est le résultat d'une démarche très volontariste voulue par le recteur de l'académie de Lyon et adoptée par le lycée professionnel Fourneyron de Saint-Étienne.

Christiane Demontes, chargée de mission académique sur l'orientation des filles, présente sur le plateau d'Actuelles, explique ici la démarche.

Au départ, deux constats. D'une part, les filières industrielles offrent les meilleures perspectives d'emploi. D'autre part, près de 50 % des élèves garçons issus de 3ème dans l'académie de Lyon s'orientent vers ces filières-là et occupent la quasi totalité des places de BEP. Il est donc nécessaire, pour développer les filières scientifiques et techniques que "l'on puise dans le vivier des filles", selon l'expression du recteur.

D'où une démarche très volontariste en matière de carte scolaire : pas d'ouverture de section sans engagement d'admission d'un nombre significatif de filles. Un réseau est mis en place pendant l'année scolaire 1991/92, avec un correspon-



C. Avril

L'accès des filles dans les sections industrielles de l'Education nationale repose actuellement sur une démarche volontariste.

dant dans chaque établissement (collège, lycée, lycée professionnel). Des stages de formation sont proposés pour informer les enseignants sur l'orientation des

filles. En janvier 1992, l'équipe éducative décide de relever le défi de l'ouverture d'une section de BEP "construction topographie" à 18 élèves, comptant au

ACTUELLES 93 : TEMPS FORT POUR L'ÉGALITÉ

Environ cent-cinquante personnes venues de toutes les régions ont participé à la matinée fédérale d'Actuelles 93. Des interventions nombreuses ont nourri l'échange autour de l'étude réalisée par la cellule fédérale "mixité - égalité professionnelle" (en 92, la représentation du Sgen-CFDT se conjugue davantage au féminin qu'en 89), et de l'enquête de la commission femmes de Bourgogne

sur les motivations au militantisme. On a dit la nécessité d'une formation préalable à la prise de responsabilité, la nécessité de s'ouvrir à d'autres modalités de fonctionnement, le caractère déterminant de l'engagement des femmes ("les femmes attirent les femmes"),... Nous en reparlerons. Débat tout aussi riche après la présentation par des intervenantes de Rennes,

moins 50 % de filles.

Pour susciter des candidatures, deux impératifs apparaissent : améliorer les conditions d'accueil des filles et sensibiliser les éventuelles candidates.

VISITE GUIDÉE POUR LES FILLES

La décision est prise de construire des sanitaires et des vestiaires et cela, même si le conseil régional refuse de les prendre en charge. Une journée portes ouvertes, avec visite des ateliers, est proposée aux 120 élèves filles de troisième du secteur de recrutement, avec visite guidée par les deux seules filles de l'établissement. Un courrier est adressé à chacune dans leur collège.

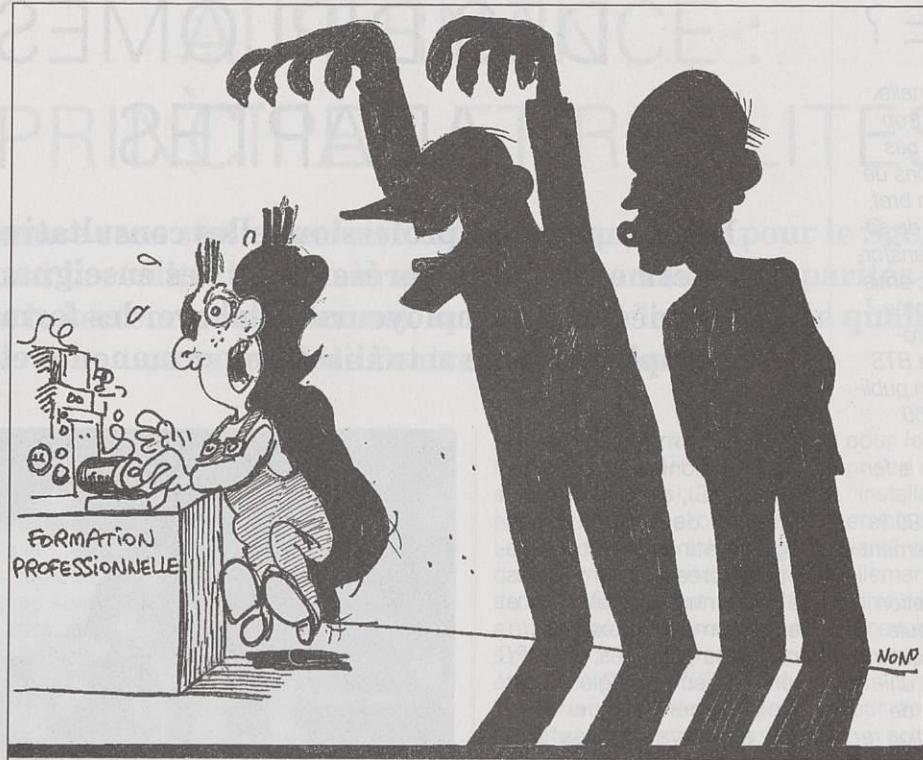
En juin 1992, la commission d'affectation reçoit 50 candidatures, dont 22 de filles, pour cette section. 12 filles et 6 garçons sont admis. Des filles entrent également en électrotechnique, plasturgie, ...

Une surveillante d'externat et le professeur correspondant sont chargés d'assurer leur "accompagnement". Des heures supplémentaires ont été obtenues pour 93/94.

Aujourd'hui, même les enseignants les plus réticents reconnaissent l'amélioration du climat au sein de ce lycée situé en ZEP. La mixité des sections est vécue très positivement par l'ensemble des partenaires et les filles sont satisfaites de leur choix.

Christiane Demontes

Mal aimée mais convoitée



FORMATION PROFESSIONNELLE : LES ENJEUX

La formation professionnelle s'est beaucoup adaptée ces dernières années. Elle permet à de nombreux jeunes d'obtenir une formation reconnue dans l'une des 650 spécialités offertes dans les établissements du public. L'Education nationale contribue largement à la qualité de la formation tant initiale, par le biais des lycées professionnels et des centres de formation des apprentis (CFA), que continue, grâce aux Greta.

Dossier coordonné par Claude Azéma

Mal aimée mais convoitée**RINGARDE ?**

La formation professionnelle est ringarde, inadaptée, trop coûteuse ! Que n'a-t-on pas entendu sur les formations de l'Education nationale. En bref, quand on ne trouve pas de solution au chômage on transforme la formation en bouc-émissaire. Ringarde et inadaptée ? Merci pour le CAP électrotechnique, merci pour le BTS communication et action publicitaire, merci pour les 650 autres spécialités.

Elle coûte plus cher que la formation générale ! Mais cherche-t-on à préparer 80 % d'une classe d'âge seulement au bac A, B, C ou D ?

Soyons sérieux, la formation professionnelle est la seule voie qui permette à chaque niveau, du CAP à l'institut universitaire professionnel, de sortir avec une qualification reconnue. Elle est aussi un lieu privilégié de lutte contre l'exclusion. Elle prolonge la formation initiale des élèves par la formation continue des adultes et permet la promotion permanente. Elle est un lieu de partenariat dans l'élaboration des diplômes et l'alternance.

Soyons vigilants, le patronat et certaines régions voudraient bien mettre la main sur la formation professionnelle et transformer les chefs d'établissements en chefs d'entreprise ayant pouvoir de recrutement et de rémunération des personnels. La plate-forme commune RPR/UDF accorde la priorité au développement de l'apprentissage et de l'alternance, à la création d'établissements privés. Elle propose le transfert de la formation professionnelle aux régions et la mise en place d'un système dual à la française.

Le Sgen-CFDT ne tolérera ni la privatisation, ni une partition de la formation professionnelle, ni le renforcement du pouvoir des chefs d'établissement. Il exigera pour les enseignants confrontés aux adaptations permanentes, une formation continue fondée sur une réelle politique et non sur la seule bonne volonté autodidacte des personnels.

Claude Azéma

DES DIPLOMÉS ADAPTÉS

Les commissions professionnelles consultatives (CPC) permettent aux représentants des enseignants, des salariés et des employeurs d'élaborer les formations et les diplômes. Une actualisation permanente et difficile.

Les commissions professionnelles consultatives (CPC), dépendant de la direction des lycées et collèges, définissent l'opportunité de créer les formations, le contenu des diplômes et les règlements d'examen. Instances paritaires, les CPC sont un lieu privilégié de partenariat où représentants des employeurs, des salariés, et des enseignants discutent et négocient les formations en confrontant leurs expériences de terrain. Chaque diplôme est défini dans un référentiel précis (mais à rendre plus lisible) de compétences à acquérir et se traduit par un programme. La part d'enseignement dit général de ces diplômes (français, maths, histoire/géographie, langues, EPS) n'est pas du domaine des CPC qui ne se prononcent que sur les contenus technologiques et professionnels. L'enseigne-



Chambre Noire

Les CPC ne traitent que des contenus technologiques et professionnels.

ment général reste donc chassé gardée de l'inspection générale, non pensée en synergie avec l'enseignement technologique et

professionnel, contrairement aux demandes réitérées du Sgen et de la CFDT. Les diplômes (CAP, BEP, BP, Bac Pro, Bac techno, BTS) sont constamment réactualisés (50 à 70 par an) en fonction des nouveaux profils de métiers ou d'évolutions technologiques. Ils sont découpés en unités capitalisables pour pouvoir être préparés aussi en formation continue.

Les chefs d'entreprise accusent souvent l'Education nationale de ne pas fournir de formations adaptées à l'emploi. Au lieu de vouloir casser l'école publique sans garantie d'une égalité pour tous, il leur faudrait accepter de considérer que tout débutant a droit à une période d'adaptation aux spécificités de l'entreprise.

Gilbert Mareuge Chef de travaux Sgen-CFDT CPC métallurgie

BTS - MÉTIERS DE L'EAU

Trois demi-sections de BTS (brevet de technicien supérieur) des métiers de l'eau vont ouvrir à Paris, Cosne-sur-Loire et Chambéry à la rentrée 1993.

La filière des métiers de l'eau déjà pourvue par CAP et BEP, par des diplômes de techniciens et diplômes d'ingénieurs ou d'université, va se compléter par un maillon intermédiaire et indispensable.

Le ministère de l'Education nationale fait travailler depuis trois ans la CPC chimie à la création de ce diplôme. Les besoins ont été identifiés auprès des professionnels. Seuls les employeurs

de l'industrie chimique, pourvus qu'ils sont de main d'œuvre polyvalente déjà apte à ces emplois, ont répondu ce besoin.

En CPC, la CFDT a vivement appuyé l'initiative et a insisté sur les matières à enseigner de façon polyvalente. La CFDT déplore la prudence excessive des pouvoirs publics, incapables de promouvoir cette initiative, de faire émerger les besoins, et de prouver les compétences potentielles de l'Education nationale.

R. Quagliaro ingénieur chimiste siégeant pour la CFDT dans la CPC chimie

Mal aimée mais convoitée

ALTERNANCE : PRINCIPES ET RÉALITÉS

L'alternance sous statut scolaire est un bon principe pour le Sgen-CFDT. Cependant la réalité du terrain montre d'importantes disparités selon les régions, le secteur professionnel, la spécialité, le niveau de qualification ou la taille de l'entreprise. Témoignages.

Didier est professeur dans un Lp tertiaire à Paris. Il trouve des lieux de stage pour tous ses élèves de bac pro "bureautique", ce n'est pas le cas pour ceux de CAP ou BEP. Les jeunes sont globalement contents de leurs stages et sont parfois rémunérés. En revanche, peu effectuent un travail conforme au référentiel et pouvant être réinvesti dans les cours. Marcel, enseignant dans un Lp du secteur industriel à Paris en bac pro "maintenance des systèmes mécaniques automatisés" n'a aucun problème. Une grosse entreprise de télémécanique a passé une convention de partenariat avec le Lp. Elle prend en stage chaque année la moitié des élèves et s'efforce de leur proposer des activités en rapport avec le référentiel. Les stagiaires apprécient les différences entre les réalités scolaires et celles de l'entreprise. Tout change dès qu'il

s'agit des CAP et BEP "électrotechniques". Les sites d'accueil, en général des petites entreprises, n'offrent que des travaux de sous-main ne correspondant pas aux référentiels. Même à Paris, l'accueil dans les entreprises arrive à saturation : 30 % des élèves restent sur le carreau. Que devient l'évaluation de la période en entreprise pour le diplôme ? A Bordeaux, Philippe décrit une situation différente : un délégué régional aidera à la

recherche de stages. Dans les bac pro du BTP (bâtiment et travaux publics), les élèves participent à la production. Les conditions de travail sont dures et la sécurité insuffisante, mais ils sont souvent embauchés à la suite des stages. En revanche, les élèves de CAP et BEP ont du mal à trouver des stages. Alain fait un constat opposé à Thionville. En bac pro "Mavelec" (maintenance audio-visuel), on constate qu'il n'y a pas assez de stagiaires

pour les soixante dix entreprises d'accueil. En bac pro "installateur-conseil", la mise en place de stages "frontalières" conduit des entreprises allemandes, contentes d'une formule inconnue chez eux, à recevoir des stagiaires ! Un seul point noir, si l'on ose dire, les jeunes à la couleur de peau un peu foncée ne sont pas toujours les bienvenus. Ce n'est malheureusement pas une spécialité locale...

François Balédent

DANS L'AGRICULTURE

Intégrés dans les EPLEA (établissements publics locaux d'enseignement agricole), les centres de formation d'apprentis (CFA) agricoles publics jouent sur tous les tableaux de la formation

professionnelle face à un enseignement privé (50 % des formations) où l'alternance est omniprésente. L'enseignement est basé sur une alternance positive en liaison directe et contractuelle avec des maîtres d'apprentissage habitués au dialogue pédagogique avec les enseignants. Il permet à des élèves motivés de choisir des parcours individualisés de formation du CAP au BTS en formation initiale et en apprentissage.

Le CFA a un fonctionnement autonome. Le Conseil régional peut financer des formations (et donc des formateurs) qui ne sont pas forcément reconduites chaque année. Chaque préparation de rentrée oblige donc le responsable du centre à des négociations très serrées. L'évaluation permanente des actions menées et l'adaptation indispensable nécessitent des équipes pédago-

giques stables. Or la quasi totalité des personnels (enseignants et ATOSS) est payée sur le budget du centre. Certains ont un contrat à durée indéterminée, mais beaucoup vivent avec des statuts précaires (vacances ou contrats à durée déterminée).

Les actions syndicales, celles du Sgen-CFDT notamment, ont permis quelques avancées : contrat à durée indéterminée aligné sur des grilles indiciaires de titulaires et définissant des conditions d'emploi et de travail précises ; titularisation, dix ans après le plan de 1983 (!), d'un grand nombre de formateurs de CFA. Mais quel avenir pour les autres ? Le Sgen-CFDT demande la reconnaissance de leurs fonctions au travers d'un contrat type digne de ce nom.

INSPECTION ET APPRENTISSAGE

Les services académiques de l'inspection de l'apprentissage (SAIA) sont chargés notamment du contrôle de la formation dispensée en entreprise aux apprentis, de l'inspection pédagogique, administrative et financière des CFA, de l'instruction des demandes d'ouverture de CFA et de sections de tous niveaux. Leurs missions ont été confiées aux inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) commissionnés.

Mais l'inspection peut être assurée aussi par vacations d'enseignants-chercheurs ou d'autres fonctionnaires en raison de leurs compétences

techniques. L'emploi de vacataires dont la mission ponctuelle ne peut pas prendre en compte l'amélioration globale de l'apprentissage risque de faire éclater les SAIA. La sauvegarde de la notion de service exige une politique de mise en œuvre cohérente par des inspecteurs habitués à coordonner leurs actions au quotidien auprès des nombreux partenaires (CFA, organismes gestionnaires) qui souhaitent en retour avoir un interlocuteur clairement identifié à travers l'inspection.

**Jean-Claude Morin
IEN Paris**

Mal aimée mais convoitée

LYCÉES PROFESSIONNELS HEURTS ET MALHEURS

Didier enseigne la comptabilité au lycée professionnel (LP) les Carrières à Vitry et Claude l'électrotechnique au LP Branly de Créteil. Tous deux, passionnés par leur métier, racontent à *Profession Education* les joies et les déboires de leur pratique de tous les jours.

Vous travaillez tous les deux en LP, mais dans des secteurs professionnels très différents. Pouvez-vous nous dire quelles satisfactions et quelles difficultés vous avez rencontrées dans l'exercice de votre métier ?

Didier : J'avais des élèves de 4ème technologie et de CAP ESAC (employés des services administratifs et commerciaux). J'ai mené une pédagogie de projet en poursuivant avec eux, grâce au nano-réseau, un travail de numération symbolisé à l'écran par des os et un chien qui surgissait, se promenait et retournait à sa niche quand la réponse était juste ; ou un chevalier, une princesse et un monstre pour illustrer une table de multiplication : chaque fois que la réponse était juste le chevalier se rapprochait de la princesse, dans l'autre cas c'était le monstre. Enfin, des choses simples, mais efficaces.

Pour les élèves de SES nous avions réalisé avec un cahier des charges élaborés par les profs de maths un logiciel de construction de médiatrices. Mes élèves étaient tellement passionnés par la réalisation de ces logiciels qu'ils refusaient parfois de sortir de la salle pendant les récréations. Les enfants du primaire sont venus nous voir. Mes élèves leur ont montré comment ils travaillaient et les professeurs de SES les ont félicités.

INJUSTICE

Dix-huit heures en enseignement général et théorique, et vingt-trois heures en enseignement professionnel pratique. Pourquoi cette différence ? Les technocrates ministériels savent faire de grands discours sur la formation professionnelle, sur son évolution, son adaptation ; mais cette mesure statutaire montre qu'ils ont encore une conception arriérée de cette formation. Plus d'heures de cours parce qu'il y a moins d'élèves dans les groupes d'atelier ? Mais la responsabilité d'un groupe d'élèves (qui peut quand même aller jusqu'à 15, voire au-delà) est importante, tout spécialement en matière de sécurité.

Voilà pourquoi le Sgen-CFDT demande, comme mesure de justice, l'alignement des horaires à 18 heures. Comme dans les lycées technologiques. C'est aussi cela le projet de corps unique que nous défendons.

Hervé Corne

processus de fabrication et de travail toujours plus complexes, avec des médiations technologiques toujours plus abstraites. Sans compter la nécessité impérieuse dans ce type d'enseignement de se recycler et de se former en permanence.

Plus d'heures de cours parce qu'il y a moins d'élèves dans les groupes d'atelier ? Mais la responsabilité d'un groupe d'élèves (qui peut quand même aller jusqu'à 15, voire au-delà) est importante, tout spécialement en matière de sécurité.

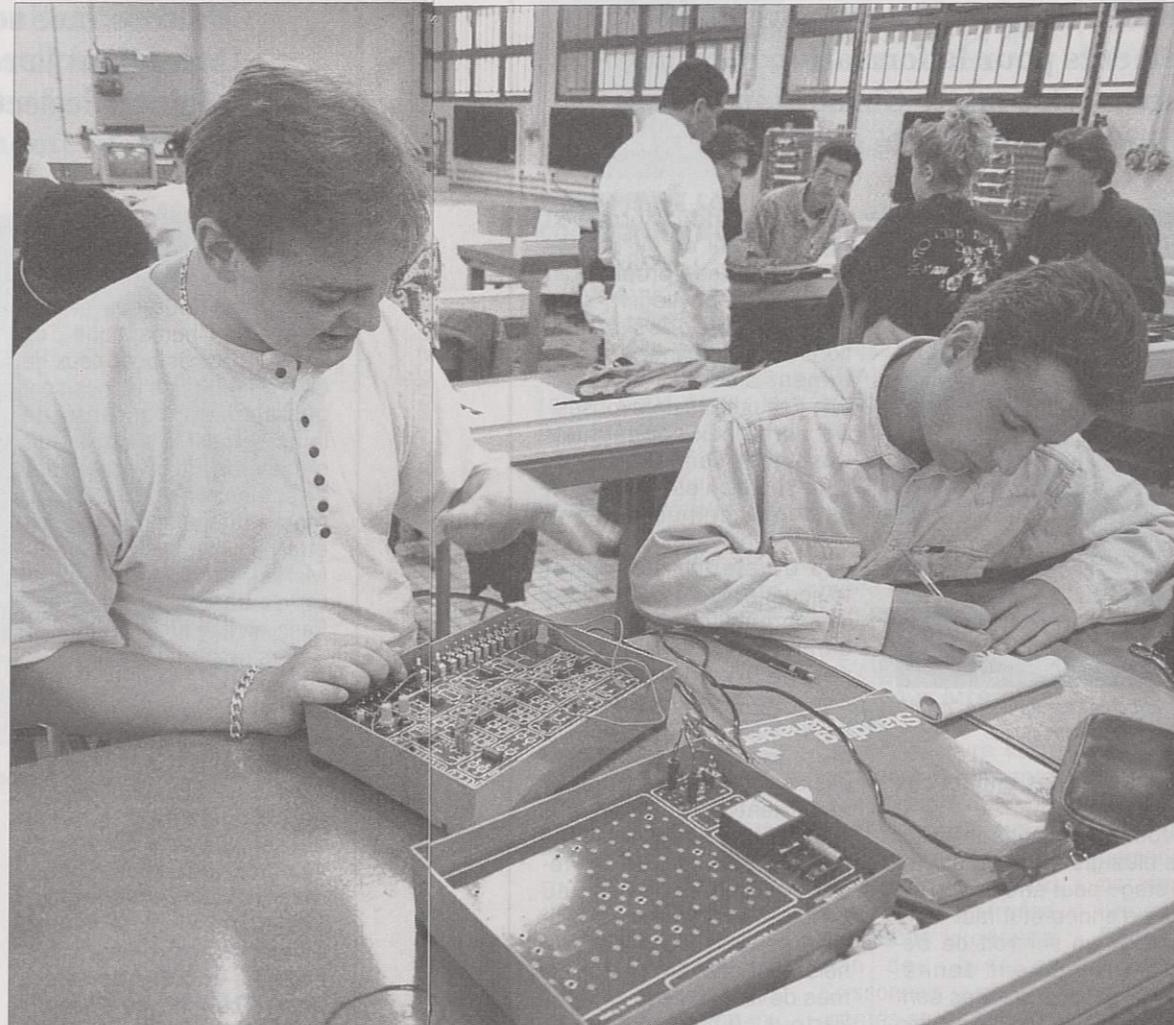
Claude : Non, En électrotechnique les débouchés existent. Nos élèves de BEP sont motivés et 60 % d'entre eux poursuivent des études dans les bac Pro et l'enseignement technologique. Nous accueillons tous les jeunes du secteur, sans sélection. Chaque année, nous organisons une exposition où nous montrons que ce métier est accessible aux filles, malheureusement

LA PLUIE DANS L'ATELIER
Et depuis ?

Didier : Depuis, rien... Tout est tombé à l'eau, on a fermé la 4ème technologie, ces classes sont transférées au collège. La classe de CAP ESAC ferme aussi. Que va-t-il rester pour la remédiation de ces élèves en difficulté ? Pour eux, c'était un premier degré de qualification qui permettait une poursuite d'étude. Maintenant, silence...

Et toi, Claude ? As-tu les mêmes difficultés ?

Claude : Non, En électrotechnique les débouchés existent. Nos élèves de BEP sont motivés et 60 % d'entre eux poursuivent des études dans les bac Pro et l'enseignement technologique. Nous accueillons tous les jeunes du secteur, sans sélection. Chaque année, nous organisons une exposition où nous montrons que ce métier est accessible aux filles, malheureusement



Chambre Noire

Les lycées professionnels peuvent jouer un rôle très important pour remédier aux difficultés des élèves.

Mal aimée mais convoitée

PRÉPARER À L'INSERTION

Par une circulaire en date du 31 mars 1992 (BO n°17 du 23/04/92), le ministère remplace le dispositif d'insertion des jeunes (Dijen) par les "missions d'insertion des établissements scolaires". Il affirme aussi que la prise en compte de la dimension insertion, dès l'entrée au collège, "est un objectif au même titre que la réussite aux examens et la poursuite d'études". Cet élargissement vers l'amont du Dijen ne signifie pas pour autant que l'insertion dépende de l'école. Les logiques économiques et les logiques sociales pèsent, on le sait, de façon considérable dans les trajectoires d'insertion. L'action de l'école, en terme de préparation à l'insertion, se situera donc à la marge. Il s'agit par exemple d'aider les élèves de collège ou de lycée à structurer des représentations, à comprendre leur environnement proche, à construire d'autres points de repères (pas uniquement articulés à l'emploi) susceptibles d'être intégrés dans l'élaboration de leur projet personnel. Dans certains ly-

cées professionnels, on cherchera, à travers l'alternance, à permettre aux élèves de se familiariser avec l'environnement, des valeurs, des normes sociales, d'expérimenter la mobilité géographique. En années terminales, avec l'introduction des techniques de recherche d'emploi au travers des différentes disciplines, l'objectif est d'amener à une compréhension des règles du jeu, à une débrouillardise sociale minimale à la sortie, à une utilisation positive des relais. Préparer à l'insertion, ce n'est donc pas seulement apporter des connaissances, des savoirs... C'est également permettre des confrontations avec le monde environnant, aider les élèves à prendre du recul... C'est aussi, pour les acteurs, l'occasion de porter un autre regard, de se décentrer, d'interroger leurs propres valeurs... et de travailler avec des partenaires externes. Passionnant... si l'on reste lucide.

Claire Engrand-Desse

LES CHIFFRES

Nombre d'élèves en 92/93 (enseignement public) :

3ème techno LP : 42 136 :

4ème techno LP : 41 295 :

CPPN LP 252 ;

CPA LP : 792.

SES Segpa : 105 523 élèves

Total LP : 608 587 élèves

STS : 130 211 élèves

**Enseignants :
(Année 1991/1992)**

52 636 Plp :

39 319 Plp 1 dont 985 stagiaires ;

13 317 Plp 2 dont 1 142 stagiaires.

Répartition de la taxe d'apprentissage (moyenne par élève ; chiffres 1990) :

LP : 477 F (public)

LP 1 297 F (privé)

IUT : 1 423 F

Ecoles sup. publique : 3 129 F

Autres écoles privées : 10 319 F

CFA en moyenne 4 324 F.

C'est la principale source de leur financement. Elle présente de forte disparités régionales (de 2 000 à 17 000 F.)

Mal aimée mais convoitée

ICH LIEBE DICH GRETA !

Françoise Ledoux enseigne depuis quelques années sur un poste "gagé", payé par le Greta (Groupement d'établissements pour la formation continue) au lycée Grandmont à Tours. Elle assure un service mixte (formation initiale et formation continue). Adaptabilité et disponibilité exigées.

Comment et pourquoi as-tu choisi la formation continue ?

Un stage spécifique avait été mis en place pour des femmes et, vu mes antécédents militants, un copain qui y travaillait m'avait contactée. Cette opportunité répondait à mon désir de changement : travailler avec des adultes, comment répondre à leurs attentes ? C'était aussi la possibilité de travailler en équipe, de définir des objectifs, des contenus et des méthodes adaptées aux stages.

Quelles sont les différences avec la formation initiale ?

D'abord la taille des groupes auxquels on s'adresse. On n'a pas de classes de 35 ou 40 élèves. Mais l'hétérogénéité est parfois plus importante que dans une classe de lycée. Les adultes ont souvent effectué des parcours très différents et il faut répondre à des demandes très diversifiées. Ensuite, les motivations des adultes ne sont pas celles des adolescents, surtout s'ils ont un travail, des enfants... et qu'il faut faire des maths le soir et le week-end. Je suis parfois admirative devant l'effort de certains. Mais il ne faut pas mythifier, tous les stagiaires ne sont pas super-motivés ! Les conditions de travail changent aussi. Le petit nombre de personnes concernées par la mise en place d'un stage permet une plus grande souplesse dans sa gestion et son déroulement, les problèmes maté-



Maillac/Réa

Pas de poste en formation continue : le travail effectué l'est sur poste "gagé" ou souvent hélas en heures sup par des profs, ou des contractuels.

riels peuvent se régler plus rapidement. Si la formation n'aboutit pas à un examen, on peut mettre en place des contenus spécifiques, travail que l'on n'effectue pas en formation initiale. On est amené à fabriquer plus de documents, dans le cadre de formations individualisées et évaluer davantage pour des diplômes obtenus par unités capitalisables. Je regrette parfois de n'avoir pas les moyens de travailler de cette façon en formation initiale.

Et les inconvénients ?

Les horaires ! Certains stages n'ont lieu qu'en dehors des heures de travail des stagiaires, de 18 heures à 20 heures par exemple ou toujours le samedi : c'est une contrainte. Des stages se déroulent pendant les vacances scolaires et le Greta nous demande quelquefois d'assurer des cours. En général, on refuse, les contractuels eux n'ont pas ce droit

et cela crée des différences inacceptables.

La formation continue exige une plus grande adaptabilité. Un stage peut être ouvert en cours d'année et il faut alors assumer un surcroît de travail à un moment donné. Les obligations horaires sont annuelles : un certifié à plein temps doit 684 heures d'enseignement sur l'année.

Qui décide des propositions de stage ?

Les choix politiques sont du ressort des chefs d'établissement (avec l'aide des CFC). Regrettions que le ser-

vice public de la formation continue, qui ne vit que de ses ressources propres, ait tendance à privilégier, pour être rentable, des formations haut de gamme au détriment d'actions en direction des publics défavorisés. De nombreux contractuels travaillent dans les Greta. Leur situation est précaire et ils sont victimes de nombreuses injustices...

Pas de statut, un contrat toujours à durée déterminée (maximum un an), aucune garantie d'emploi, aucune perspective de titularisation..., leurs conditions de travail sont plus difficiles. De plus, les contrats ne sont pas assez explicites et le déroulement de carrière reste limité. Et, toujours présente, plane la menace d'un non renouvellement... Très peu syndicalisés, sans commission paritaire, ces personnels sont souvent mal informés de leurs droits.

Partout où c'est possible : conseil d'administration des établissements, conseils académiques de la formation continue, ministère, le Sgen-CFDT intervient pour améliorer la situation des contractuels.

Propos recueillis par Jean-Luc Villeneuve

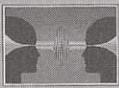
L'AVIS DU SGEN Le Sgen-CFDT demande :

- une augmentation importante des postes "gagés" proposés à des titulaires, avec la possibilité de service mixte (formation initiale et continue) ;
- un plan de titularisation

des non-titulaires (contractuels administratifs et formateurs)

- la publication d'une circulaire, en application du décret du 26 mars 92, relative à l'organisation et au fonctionnement des Greta (elle devait être publiée avant la fin de la législature...).

Philippe Breton
L'utopie de la communication



La Découverte/essais

L'UTOPIE DE LA COMMUNICATION

La transparence sociale, système d'information mettant tous les faits sur la place publique, est-elle une garantie pour éviter la montée de la barbarie ? C'était la thèse de Norbert Wiener, père de la cybernétique qui, dans les années d'après guerre, avait donné corps à cette "utopie de la communication". Philippe Breton l'analyse avant d'en montrer les effets pervers. Liant nazisme ou utilisation de la bombe atomique et recours au secret, Wiener veut rebâtir "l'architecture du lien social" sur la communication. Sa libre circulation, facilitée par l'ordinateur, permettra d'arriver au consensus rationnel. P. Breton explique l'attrait que cette théorie a exercé et son essor fulgurant par l'ébranlement des valeurs humanistes dans les années 50. P. Breton se demande "qui est cet homo communicans, qui cesse d'être dirigé par ses valeurs, ne faisant plus que réagir aux réactions des autres ?" La communication est devenue "valeur centrale autour de laquelle la société est censée s'organiser".

Tout est relativisé : "il n'y a pas de vérité mais uniquement des points de vue".

P. Breton, exhorte cet homme "post-moderne" à retrouver son intériorité, à ne pas être un simple élément de la grande chaîne de communication qui "a absorbé une grande partie de l'espoir uto-pique dont nos sociétés sont capables".

L'utopie de la communication Philippe Breton 150 pages 89 F Editions La Découverte

LA MÉMOIRE JUIVE EN SOISSONNAIS

Le travail minutieux d'une classe de 3ème qui part à la recherche d'un enfant déporté, explore les mémoires du voisinage, recueille les témoignages et fait surgir du passé une histoire tragique encore occultée. Mémoire douloureuse, mais mémoire nécessaire.

Un PAE qui donne naissance à un livre, un événement assez rare pour être mentionné.

Pour faire vivre cette recherche émouvante, Dominique Natanson, professeur d'histoire, a choisi de la publier enrichie de documents d'archives. Les mécanismes de la déportation des Juifs du Soissonnais y sont démontés et les silences de la presse locale mis en évidence au quotidien.

Et parce que "la mémoire est disparate, éclatée, contradictoire", l'auteur a associé à l'histoire et aux récits la fiction à travers plusieurs nouvelles, et l'art en reproduisant des toiles du peintre Adek.

Un ouvrage intense, contribution à la lutte contre les idées naufragées qui ressurgissent, et qui vient de recevoir le Prix Corrin 1993 contre la banalisation et l'oubli de la Shoah.

La mémoire juive en soissonnais 216 p, 100 F. Dominique Natanson 21, rue de l'Echelle du Temple 02200 Soissons

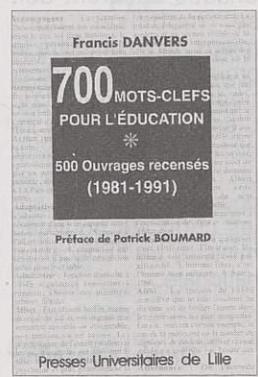
700 MOTS-CLÉS POUR L'ÉDUCATION

Petit dictionnaire de la langue pédagogique, *700 mots clés pour l'éducation* explicite des termes comme "modéliser" ou "fonctionnalisme", et balaie les différents sens d'un mot comme "retard" ou "expérience". Francis Danvers bouscule les idées toutes faites, à travers le choix des mots et celui des références.

Du plan Langevin-Wallon (plan), au décret sur les droits et obligations des élèves (lycénien), en passant par les lois qui ont modifié le paysage éducatif (loi), l'auteur répertorie et présente l'histoire de l'éducation.

L'ouvrage est à la fois savant en ce qu'il présente l'ensemble des mouvements et courants de pensée pédagogiques et très vivant par son style. Une bibliographie, où le Sgen-CFDT figure en bonne place, le complète. Un panorama de ce qui a agité le monde éducatif ces dernières années, une référence.

700 mots-clés pour l'éducation F. Danvers 320 pages 110 F Presse Universitaires de Lille.



PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de *Profession Education*), payantes pour les autres: 40 francs la ligne de trente signes.

■ *Lacs et canaux hollandais sur voilier conf. 25 m. av. skipper. Ports pittor., musées, vélo. Inscr. indiv. ou par cabine. 3 000 F par semaine T.C.*
Tél : 59.68.93.43.

■ *Vac Pâques rando sans sac Provence Italie P. Jarige accomp. montagne 38880 Autrans.*
Tél : 76.95.36.55

■ *Lycée expérimental de Saint-Nazaire recrute des enseignants.*
Si vous êtes motivés par : la recherche Action en pédagogie, le travail en équipe, l'ouverture des champs d'apprentissage à travers la transdisciplinarité, un autre rapport enseignant/enseigné, et que vous êtes titulaires de l'Education nationale ou susceptibles de l'intégrer, prenez contact avec le Lycée Expérimental de Saint-Nazaire.

Pour la prochaine rentrée scolaire, nous cherchons des personnes capables de s'investir et de se responsabiliser entre autres dans les domaines suivants : histoire, géographie, théâtre, EPS, anglais, informatique.
Tél : 40.66.78.52

■ *Prof d'anglais, second degré et sup. Cherche collègues macintoshers pour échange de documents, trucs et trouvailles sur disquettes 3,5 pouces.*
Tél : 75.40.38.32

■ *Auvergne : Séjours avec randos à pied, hébergements hôtel. Doc : Randonnées J.-P. Barres 43270 Allègre.*
Tél : 71.00.76.88

■ *Ceillac en Queyras (05), loue meublés confort. été/hiver, toutes durées :*

appartement 6 pers. plein sud, studio 2/3 pers. plein nord. Ski alpin et fond, randonnées.
Tél : 92.45.02.07

■ *67, Reichshoffen, loue mais. indiv. 3 pièces, cuis., sdb, garage, verger.*
Tél : 88.53.94.44 ou 88.09.14.44

■ *Sicile, loue appt 4 pers. dans centre historique typique (15 000 h). Acc en Fcc 1 500 F/sem.*
Tél : 88.40.11.64

■ *Mouthe (25), 1 000 m, studio tt confort 4 pers. été/hiver 800 à 1 200 F selon semaine.*
Tél : 80.57.11.83

■ *La Ruchère en Chartreuse, loue mais. 4/5 pers., toutes saisons. Calme et détente.*
Tél : 92.50.03.07

■ *Etablissements d'enseignement bulgare, cherchent contacts avec lycées français (ou autres établissements) pour correspondance scolaire et /ou appariements.*
S'adresser à Mireille Dechelette Attachée linguistique Ambassade de France à Sofia 128, bis rue de l'université 75351 Paris 07 S.P.

■ *Jura- Les Rousses. Ski fond, Alpin à proxim, nombreuses anim si pas de neige, Génève à 45 Km. Loue appartement 40 m², 4/6 pers, séjour, coin cuis, salle de bain, mezzanine, (Avril, mai): 900/1100 F selon sem.*
Tél : 20.72.75.62 après 19 h

■ *Bourgogne- Vend, maison de village mitoyenne, grand jardin, 4 pièces, salle de bain, coin cuisine, combles aménageables.*
S'adresser à Me André Notaire
Tél : 85.45.48.21 St Léger sur d'Heune 71510.

■ *86, 25 km de Poitiers, 30 km Chatellerault. Vend maison traditionnelle Poitevine, 120 m² habitables sur terrain clos et planté 2000 m². Tout confort, cheminée et chauffage central, dépendances, garage, toitures refaites Prix: 450.000 F*
Tél : 49.50.60.19

PERSONNELS TECHNIQUES DU SECOND DEGRÉ

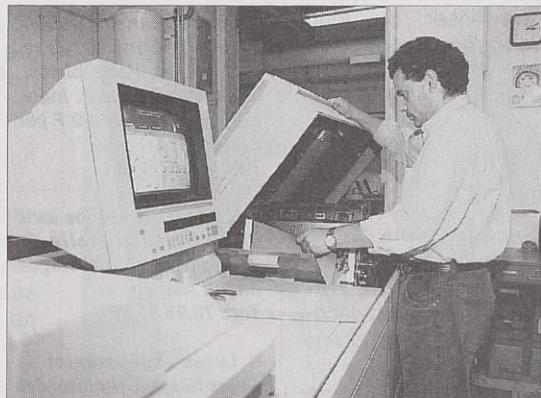
UNE OCCASION RATÉE

Lors des dernières audiences accordées par un ministère sur le départ, le Sgen-CFDT a eu le sentiment de ne pas être loin d'avoir été entendu. Réaction bien tardive : l'activité des personnels ouvriers et de laboratoire des lycées et collèges ne sera pas modifiée.

Le train de la modernisation de la Fonction publique est passé sous le nez des personnels. La mise en place des nouveaux statuts a laissé tout le monde sur sa faim, elle aurait pu être l'occasion d'améliorer les conditions de leurs activités. Le ministère avait engagé, depuis plusieurs mois, avec les organisations syndicales, des négociations sur la refonte des circulaires de missions de 1970, dites "instruction permanente". Malgré son amertume de n'avoir pu peser davantage sur les modifications statutaires, le Sgen-CFDT s'est employé à mettre en forme un projet cohérent qui permette l'amélioration du service public d'éducation et des conditions de vie et de travail des personnels.

LES REVENDICATIONS DU SGEN-CFDT

Ce projet lie fortement l'ensemble des acteurs du système éducatif. Il ne peut, en effet, y avoir de cohérence dans une équipe si la place ou la valeur professionnelle de l'un ou l'autre des partenaires n'est pas reconnue. L'abrogation de l'horaire dérogatoire et la reconnaissance professionnelle des ouvriers d'entretien et d'accueil (OEA) en sont les éléments fondamentaux. Le ministère a manqué de courage, nos partenaires syndicaux aussi,



L'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels Atoss est indispensable pour l'amélioration du service public.

que ce soit en refusant toute discussion sur le sujet ou en jouant les bén-oui-oui du gouvernement.

Le Sgen-CFDT a-t-il utilisé tous les moyens à sa disposition pour faire avancer son projet tant à l'Education nationale qu'à la Fonction publique ? Peut-être pas, mais sa détermination a tout de même permis des avancées qui lui tiennent à cœur, ne serait-ce que la reconnaissance de la place des Atoss dans le système éducatif. Ainsi la circulaire sur les "missions", reprenant la loi d'orientation, n'utilise plus l'appellation "agent de service" mais celle "d'ouvriers" et les ouvriers professionnels (OP) ne dépendent plus du statut des "personnels de service". Ces changements de vocables sont importants, ils ne constituent pas cependant une politique. Le Sgen-CFDT deman-

dera à F. Bayrou :

- la reconnaissance du professionnalisme des OEA et la création d'une maîtrise spécifique qui leur soit accessible ;
- la suppression effective de la catégorie D (le 1er échelon de E1 est encore utilisé pour les contractuels - voir PE n°30) ;
- la valorisation des professionnels de la maintenance ;
- la création d'une spécialité professionnelle prenant en compte les activités de secourisme.

Chaque adhérent doit se mobiliser pour mieux faire connaître le projet et les revendications du Sgen-CFDT. C'est une condition indispensable pour bâtir un rapport de force et pour pouvoir peser sur les choix du nouveau ministre de l'Education nationale.

Daniel Chatellier

PREMIER DEGRÉ

Changer de département

- Le mouvement informatisé national est achevé.
- Les permutations (échange nombre pour nombre entre les départements) ont permis à 1920 collègues d'avoir satisfaction pour 7403 demandes.

• Les mutations informatisées, second temps du mouvement consistent à équilibrer le nombre de postes budgétaires et celui des personnels à partir des opérations de carte scolaire. 435 autres collègues ont muté (soit 50 de moins que l'an dernier). Cependant les 46 bénéficiaires de la majoration de 500 points ainsi que 53 couples ont eu satisfaction. Enfin, 280 collègues originaires de départements déficitaires en personnel ont pu être mutés, l'administration ayant reconduit des mesures d'assouplissement.

Dernière opération prévue en mai-juin : les mutations manuelles (les départements traitent directement entre eux) devraient permettre des intégrations supplémentaires : la priorité doit être accordée aux collègues se réclamant du rapprochement de conjoints ou concubins.

Concours interne : changement de donné

Le ministère a réuni le 23 mars — entre les deux tours des élections — le comité technique paritaire ministériel (CTPM) pour présenter un décret qui modifie les modalités de reclassement. Les candidats reçus au concours interne organisé le 12/5/93 bénéficieraient de modalités identiques à celles en vigueur pour le concours externe, ce qui constitue une amélioration conséquente. Encore faut-il que le cheminement administratif de ce texte ne se trouve pas bloqué par le futur cabinet.

La détermination et l'optimisme affichés par l'actuel directeur des écoles ne permet pas de lever toutes les incertitudes. Le Sgen-CFDT s'est étonné du calendrier choisi : voilà deux ans que nous interpellions le ministère sur ce dossier.

Nous avons également demandé que cette modification soit étendue aux personnels intégrés par la liste d'aptitude. Le ministère s'y est refusé s'abritant derrière le fait que les instituteurs promus viennent du 11ème échelon.

PROTECTION SOCIALE

Assurance vieillesse "Parents au foyer".

Les mères au foyer, femmes isolées, mères d'handicapés, ont droit depuis 1972 à des trimestres de retraites gratuits.

Elargissement plus récent à celui des conjoints ou concubins qui reste au foyer. Des conditions sont posées : ressources, âge de l'enfant ou charge familiale.

Vous ne bénéficiez peut-être pas de votre droit. L'Education nationale peut avoir omis de vous déclarer. Il est encore temps : La rétroactivité de la loi remonte à 1972.

Adressez-vous au Sgen-CFDT 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cédex 19.

La Branche Retraités vous renseignera.

SECOND DEGRÉ

JURIDIQUE

Chaires supérieures et agrégés

- La proportion d'agrégés hors-classe fixée à 8,5 % des effectifs en 1993 passera à 11 % au 1/9/1994, à 13 % au 1/9/1995, à 16 % au 1/9/1996.
 - Le nombre d'emplois de chaires supérieures passe de 1 867 en 1993 à 1 820 en 1995 et 2 150 en 1996. Ils devraient être étendus à toutes les classes préparatoires.
 - Le rythme d'avancement dans la hors-classe des agrégés est modifié avec un rythme unique de 14 ans au lieu de 17 ans : durée de 2 ans 6 mois dans chacun des échelons jusqu'au 5ème échelon et 4 ans du 5ème au 6ème échelon, soit un gain de 3 ans.

- A partir de 1994, le nombre de places offertes à l'agrégation interne sera dans une fourchette de 20 à 40 % du nombre total de place offertes aux concours internes et externes (10 à 30 % actuellement). Les mesures proposées portent sur la hors classe et ne profitent aucunement à la classe normale des agrégés non plus qu'aux actuels retraités. En outre, elles n'offrent aucune perspective supplémentaire de carrière pour les certifiés. Le soi-disant effort consenti pour les concours internes ne permettra même pas le maintien

des dispositions prévues par l'accord Durafour qui se termine en 1993. L'accès par liste d'aptitude tant au corps qu'à la hors classe reste en l'état, soumis à la seule appréciation des recteurs, sans appel de candidatures et sans barème qui garantisse l'égalité de traitement.

Rôle du professeur principal

(BO n° 5 du 4 février 1993)

C'est essentiellement un rôle de coordinateur pédagogique avec une responsabilité particulière au niveau de l'orientation. Le Sgen-CFDT a obtenu que soit valorisée la notion d'équipe pédagogique mais toujours aucune avancée pour des décharges de service et une formation adéquate. Nous demandions que le professeur principal soit désigné par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique et que celle-ci puisse décider que cette fonction soit exercée (et donc rétribuée) par plusieurs enseignants. Mais la conception hiérarchique l'a emporté. Dommage !

ISOE

Au BO du 11 mars 1993 . Taux de la part fixe (au 1/10/1992) : 6 513 F (attribuée à tous les enseignants)

. Taux de la part modulable :

6ème, 5ème, 4ème des collèges et LP : 6 690 F
3ème, 2nde, 1ère année BEP/CAP : 7 653 F

1ère et T. des lycées et autres classes de LP : 4 865 F

Cette indemnité se substitue à l'ancienne indemnité de professeur principal.

Les agrégés continuent de percevoir l'indemnité au taux de 10 557 F.

Le barème n'est qu'indicatif

Le fait qu'un enseignant a été muté dans un établissement alors qu'il avait moins de "points" qu'un autre ne rend pas cette décision illégale (*Conseil d'Etat, n° 76439, 26 octobre 1992*).

Cet arrêt fait suite à l'appel d'un jugement du tribunal administratif (TA) de Bastia, pris en 1985 ! Le TA déclarait : "L'administration a choisi de recourir à un système de "barème" : si l'administration n'était pas tenue de pro-

céder de la sorte, elle doit, après avoir effectué ce choix, appliquer ledit barème de la même manière à toutes les situations individuelles (*Mr Tomasi, n° 85/132, 6-12-1985*). Cette situation pouvait sembler fort sage : Dès lors que l'administration choisissait pour certaines catégories de personnels le système du barème, institué par simple circulaire, il fallait alors l'appliquer de la même façon à tous les personnels de cette catégorie. Le Conseil d'Etat en a jugé autrement : (...) si de telles mesures

(ndlr : mise en place de barèmes) ont en fait été édictées par diverses circulaires ministérielles, ces circulaires adressées aux recteurs et aux inspecteurs d'académie n'ont eu pour objet que de donner à ceux-ci des indications pour l'établissement du travail de mutation ; (que) par suite, lesdites circulaires ne peuvent être invoquées à l'appui de contestations relatives aux décisions de mutation".

Avec une telle décision, même une erreur matérielle éventuellement reconnue par l'administration peut ne pas être prise en compte par la juridiction administrative. La circulaire est une simple lettre adressée par le ministre à ses subordonnés pour les aider dans leur travail. Pour le Conseil d'Etat, le barème n'existe pas.

MUTATIONS

Second degré

les commissions nationales d'affectation ont lieu en mai pour les disciplines suivantes :

Arts plastiques/Arts appliqués : 17 et 18 mai
Education musicale : 19 mai

EPS : 21 au 28 mai
Histoire-Géographie : 24 mai

SES : 26 mai
Sciences naturelles

Biologie : 17 au 21 mai

Sciences physiques,
Sciences appliquées : 24 au 28 mai

Allemand : 26 au 28 mai
Chefs de travaux : 18 mai
STI : 24 et 25 mai

Dans les autres disciplines, les affectations auront lieu en juin.

PLP

Les dates des commissions de vérification du barème ont été publiées dans *Profession Education* n°30. Vous trouverez ci-dessous le calendrier des commissions d'affectation concernant le mouvement des PLP.

22 avril : Documentation ;
3 mai : Maths-Sciences et option électronique ; 4

mai : Chefs de travaux ; 5 mai : Lettres-Histoire ; 6 mai : Lettres-Langues ; 11 mai : Communication Adm. Bureautique, Secrétariat ; 12 mai : Comptabilité Bureautique, Vente ; 13 mai : DIB, DIM, Dessin d'Art, Arts Appliqués, Construction Economie, Génie Mécanique Construction ; 14 mai : Biotechnologies Génie biologie santé environnement, STBS, EFS, STMS, Enseignement Social ; 17 mai : Electrotechnique ; 24 mai : Cuisine, Hôtellerie Restauration ; 7 juin : ETC, Petites disciplines ; 8 juin : IH, Génie Industriel Matériaux Souple, Textile Cuir, Génie Electrique, Electronique ; 9 juin : Construction Métallique, Métaux en Feuilles, Carrosserie, Conducteurs d'engins routiers ; 10 juin : Mécanique Générale, Génie Méca. Productique, MSMA ; 14 juin : Génie Industriel Bois, Menuiserie, Ebénisterie, Génie Mécanique Maintenance Mécanique Auto ; 15 juin : Maçonnerie, ATCT, Vitrerie Peinture, IST, Génie Thermique.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

REDACTRICE EN CHEF

Colette Marlin

SECRETAIRES DE REDACTION ET MAQUETTE

François Balédent,
Jean-François Rossard,
Jean-Luc Labouche

COMITE DE REDACTION

Gilles Avinain

Patrick Bedin

Jean-Paul Bergault

Liliane Campens

Daniel Chatellier

Raymonde Piécuch

FLASHAGE

Cadet Photo, Paris 9e.

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76).

PUBLICITE

Athènes (Isabelle Ganne)
3, bd Richard-Lenoir 75011 Paris.

Tél : (1) 40.26.01.14

CPPAP 440 D 73 S

Fédération des syndicats généraux de l'Education nationale et de la Recherche publique

47/49, av. Simon Bolívar
75950 Paris cedex 19.

Tél : (1) 40.03.37.00

Fax : (1) 42.02.50.97

3615 CFDT*SGEN

CLAUDE PENNETIER

**Soixante-dix-mille visages,
c'est impressionnant.
Comment avez-vous choi-
si les personnages du dic-
tionnaire ?**

Nous ne travaillons pas avec des critères trop rigides. Parmi les 70 000 biographies, on trouve des militants non seulement des milieux politiques et syndicaux, mais aussi des milieux pacifistes, familiaux, féministes ou antifascistes. Nous renversons la problématique : nous offrons une compréhension du mouvement ouvrier à travers le foisonnement, la multiplicité des figures de ses militants.

Quels syndicalistes y retrouve-t-on ?

Tous ceux qui se réclament du mouvement syndical. Leurs itinéraires sont extrêmement variés.

RICHESSE DU MOUVEMENT OUVRIER

A côté des militants de la CGTU, du PC, des syndicalistes révolutionnaires, des chrétiens de la CFTC, on retrouve les militants de tout petits syndicats, autonomes, libertaires, voire nationalistes.

Quel rôle les enseignants ont-ils dans le mouvement ouvrier ?

Les enseignants représentent plus de dix pour cent du dictionnaire, pas toujours en tant que syndicalistes, mais aussi comme militants de partis politiques ou d'associations mutualistes. Le rôle des femmes a été essentiel, tel celui de Marie Guillot, institutrice en Saône et Loire, créatrice de la section féminine de la CGT et première femme secrétaire de la CGTU en 1922. Elle a été porteuse dans le mouvement ouvrier de la revendication d'égalité entre les sexes, en particulier l'égalité de salaire.

On retrouve dans la période de l'entre deux guerres les militants du Syndicat national des instituteurs, de la

Avec la parution du dernier tome du "dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français" s'achève l'œuvre monumentale entreprise par Jean Maitron (1). Soixante-dix-mille visages scandent l'extraordinaire richesse de l'histoire ouvrière du début du 19^e siècle à 1939 (2).

Claude Pennetier, artisan du dernier ouvrage, évoque ici la période de l'entre deux guerres.



« Le combat de l'institutrice Marie Guillot pour l'égalité des salaires aura des répercussions dans toute l'industrie. »

Fédération unitaire de l'enseignement et les créateurs du Sgen tel Paul Vignault. Dès 1928, celui-ci organise avec Guy Renaud de Lage une action de soutien en faveur des familles réduites à la misère par la grève du textile à Halluin.

**A propos de nos origines,
quelle est la place du syn-
dicalisme chrétien ?**

Pour la période 1914/1940, on trouve près de deux cents militants de la JOC. Les jocistes, chez lesquels on trouve un ouvrièreisme

fort, s'impliquent en particulier dans le militantisme ouvrier de terrain à travers les mouvements populaires des familles.

Dans l'exposition, le militantisme ouvrier chrétien apparaît avec le Sillon, mouvement de rassemblement des catholiques et des républicains, dont les militants ont lutté en Bretagne au début du siècle (NDLR : le lien se fait de Marc Sangnier, membre du Sillon, à Paul Vignaux, par "Jeune République").

On y voit aussi une vitrine CETC.

Vous avez conçu pour l'exposition un dossier pédagogique. Quel est son objectif ?

Voir à l'oeuvre la solidarité, faire comprendre l'intérêt de l'action collective.

L'exposition, conçue comme une promenade à travers les régions de France, est accessible dès la classe de quatrième car présentée à travers des personnes, dont on montre l'efficacité et la passion.

Un questionnaire, proposé aux enseignants dans le dossier pédagogique, vise à susciter l'intérêt des élèves et trois documents audiovisuels enrichissent les biographies.

L'impression qui domine en circulant dans l'exposition est celle d'une grande diversité et d'un grand dynamisme du mouvement ouvrier. Nous invitez-vous à un voyage nostalgique dans un passé à jamais révolu ?

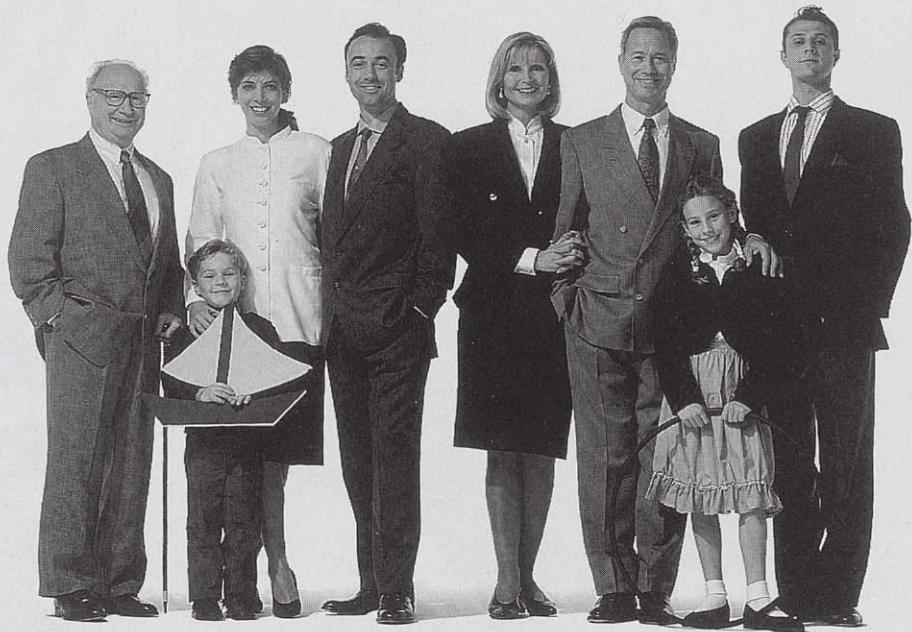
C'est bien la diversité, la richesse multiple que nous avons voulu souligner. Le mouvement ouvrier s'ancre dans la réalité sociale, dans celle du moment et du lieu. Pour la période suivante sur laquelle nous travaillons, nous assistons à une mutation, le mouvement de 68 bouleversant les formes d'action. Pas de nostalgie donc. Le syndicalisme, comme l'ensemble du mouvement ouvrier, a des capacités d'adaptation.

*Propos recueillis par
Colette Marlin*

(1) "Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français" Editions ouvrières 44 volumes 280 F chaque volume.

(2) Une exposition a été réalisée à l'occasion de la parution du dernier tome. Après l'Arche de la Défense (Paris), elle est à Rezé (44) jusqu'au 12 avril et sera à Créteil en mai 93. Renseignements : éditions ouvrières (1)
44.08.95.05

" POUR PRÉPARER L'AVENIR,
ON NE SE PRIVE DE RIEN
SURTOUT PAS DE LA PRÉFON."



PRÉFON, LA RETRAITE
INTÉGRALEMENT DÉDUCTIBLE
INTÉGRALEMENT GARANTIE

PREFON

Retraite. Epargne. Décès. Dépendance

95, rue de Courcelles - 75017 Paris - Tél.: 42.27.51.84 - Minitel 3615 Code PRÉFON

Agence KAP

P R É V O I R A U J O U R D ' H U I E T R É A L I S E R D E M A I N

Turbulences

ÇA BOUGE LA VIE

Actuel
LES NANAS BEURS

Portraits
AVOIR 20 ANS
DANS LES
ARSEAUX

Insolite
DOWN BY LAW

Tour de Babel
S COMME
SOLIDARITÉS



JOURNAL DE L'ASSOCIATION JEUNES CFDT/N° 2/MARS - AVRIL 1993/15 F

Un journal
pour tous
les jeunes
de 16
à 28 ans

Vous êtes adhérents CFDT : adressez-vous à votre délégué pour recevoir
gratuitement Turbulences.
Vous n'êtes pas adhérents CFDT : remplissez le bulletin ci-dessous.



ABONNEMENT ET AFFILIATION

- Je m'abonne au journal pour un an (6 numéros), jusqu'à 28 ans inclus : 40 F, autres : 80 F
 Je deviens membre de l'association (offre réservée aux jeunes de moins de 29 ans) : 20 F
TOTAL :
NOM
ANNÉE DE NAISSANCE
CODE POSTAL :
VILLE :
PRÉNOM :
ADRESSE :
STATUT (lycén., apprenti, salarié, intérinaire, etc.) :
Bulletin à retourner à « Turbulences »
Délégation Jeunes
4, bd de la Villette
75955 PARIS CEDEX 19